

## **Les besoins des personnes sont multiples selon leur situation et l'état des dispositifs existants**

L'accueil et l'accompagnement des réfugiés relocalisés et accueillis par la France s'ajoute à l'action de soutien et d'aide à l'accès aux droits développés par le réseau auprès des autres demandeurs d'asile et réfugiés.

Pour mieux discerner les différentes formes que prend cet accompagnement, un tableau synthétique identifie (voir page suivante), selon le statut des personnes qui ont demandé l'asile, la prise en charge que doivent assurer les pouvoirs publics, et l'apport spécifique auquel les associations et les citoyens peuvent contribuer.

### ➤ Les personnes relocalisées

Ces personnes seront d'abord accueillies dans des centres d'hébergement – des centres de transit dans l'immédiat, puis des CADA – pour une durée moyenne de 4 mois le temps que soit examinée leur demande d'asile. Ces personnes ayant été préalablement entendues dans le premier pays d'accueil – aujourd'hui en l'Allemagne, demain dans les « Hotspots » -, il est probable que l'immense majorité d'entre elles obtiendront une protection (statut de réfugié ou protection subsidiaire). L'Etat, en s'appuyant sur les collectivités territoriales pour identifier les lieux d'hébergement, prend en charge cet accueil, coordonné localement par le préfet, et délégué à des opérateurs (Croix Rouge, Adoma, etc.).

Une fois en possession du statut de réfugié et du titre de séjour correspondant, ces personnes se verront proposer un logement plus pérenne, probablement dans les villes qui se seront portées volontaires pour mettre à disposition des logements sociaux. Différentes formules sont évoquées : l'accès direct dans le logement social ; l'hébergement dans le logement social ; l'intermédiation locative ; les résidences sociales. Le délai nécessaire à ce relogement, et la nature de l'accompagnement social qui sera proposé, restent encore incertains. Le coordinateur national nommé par le Ministre, M. Kléber Arhoul, devra préciser ces éléments dans les semaines à venir.

Pour ces personnes, plusieurs formes d'aides et d'accompagnement peuvent s'avérer complémentaires :

Logement : des logements vacants pourront être proposés par des particuliers pour les réfugiés, de façon plus ou moins pérenne. A priori, cette offre de logement devra se concrétiser via une association spécialisée, et en lien étroit avec la plateforme qu'animerait le coordonnateur départemental que devrait nommer M. Kléber Arhoul. Cette plateforme devrait rassembler les services de l'Etat, les collectivités locales, les opérateurs, les associations.

Insertion : un accompagnement conséquent sera également utile pour l'aide à l'insertion dans la société. Apprentissage du français, scolarisation des enfants, découverte de la vie en France, accompagnement vers l'emploi, ouvertures des droits, etc. On ne sait, à ce jour, les actions qui seront déployées par les services sociaux. Le soutien des associations et citoyens sera sans nul doute utile en complément.

Lien social et rencontres : déracinés et encore fragilisés par leur périple, les réfugiés auront besoin d'un accompagnement humain chaleureux. Les associations et citoyens peuvent prendre toutes initiatives pour aller à la rencontre de ces réfugiés, pour créer du lien, pour que se rencontrent et se connaissent les personnes, quelles que soient leurs origines, leurs croyances, leur condition sociale.

### ➤ Demandeurs d'asile, en cours de procédure, arrivés en France par leurs propres moyens :

L'Etat, théoriquement, se doit de prendre en charge l'hébergement, l'accompagnement administratif et les droits sociaux immédiats. Les insuffisances du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile sont malheureusement importantes, et plus de la moitié des demandeurs d'asile ne sont pas hébergés et/ou mal accompagnés. Les formes que l'accompagnement peut prendre sont variées :

Hébergement : les offres d'hébergement provisoire par des particuliers ou des communautés sont possibles. A cet effet, le dispositif « Welcome » en France est un exemple intéressant. Il exige cependant une très forte structuration et un soutien associatif compétent et réactif.

Accompagnement et accès aux droits : il s'agit de l'accompagnement administratif et social habituel des demandeurs d'asile (aides au dossier OFPRA/CNDA et à la procédure, accès aux droits sociaux, etc.)

Lien social et rencontres : il s'agit là de toutes les formes d'accompagnement pour favoriser la rencontre, l'échange, la convivialité.

Accompagnement vers l'insertion : apprentissage du français, soutien à la scolarisation, accompagnement vers l'emploi, sorties culturelles, etc.

➤ Réfugiés reconnus avec statut de réfugié ou protection subsidiaire

L'accompagnement à l'insertion des réfugiés est quasi inexistant. La crise du logement social aggrave encore les difficultés que rencontrent les personnes à accéder au droit commun, à une autonomie et une vie sociale normale.

Les formes de l'accompagnement :

Logement : les associations et les particuliers peuvent participer à l'accès à un logement par le biais de l'hébergement social (l'association remplit le rôle d'intermédiaire entre le bailleur social et la famille) ou par la mise à disposition de logements vacants dans le cadre du dispositif Solibail (intermédiation locative).

Lien social et rencontres : il s'agit là de toutes les formes d'accompagnement pour favoriser la rencontre, l'échange, la convivialité.

Accompagnement vers l'insertion : apprentissage du français, soutien à la scolarisation, accompagnement vers l'emploi, sorties culturelles, etc.

➤ Les personnes en situation irrégulière

Les conditions de vie se durcissent pour les déboutés du droit d'asile devenus des sans-papiers. Outre la volonté sans cesse réitérée de procéder à leur reconduite à la frontière, les pouvoirs publics tendent, par la réglementation ou par la pratique, à leur retirer petit à petit le peu de droits qui leur sont reconnus. Ainsi l'hébergement inconditionnel, renié de fait par l'absence de places dans le dispositif d'urgence, ou encore le droit à une adresse (faiblesse des offres de domiciliation), le droit à la santé (risque sur l'AME, Aide Médicale d'Etat), etc.

Les formes de l'accompagnement :

Lien social et rencontres : il s'agit là de toutes les formes d'accompagnement pour favoriser la rencontre, l'échange, la convivialité.

Accompagnement vers l'insertion : apprentissage du français, soutien à la scolarisation, accompagnement vers l'emploi, sorties culturelles, etc.

Hébergement : cela reste possible mais appelle à de la prudence. La durée d'hébergement est portée en pratique à deux ou trois ans voire plus. On ne maîtrise pas le point majeur qui ouvre les perspectives de vie en France, qui est l'octroi d'une carte de séjour. L'accompagnement est plus délicat car il ne trouve quasiment aucun appui sur le droit commun (les familles ne disposent d'aucune ressource) et des relais de professionnels. Il faut être très attentif au moment où les personnes obtiennent un titre de séjour et surtout des ressources, et inscrire dès ce moment la famille dans une logique de participation aux charges et loyers, tout en activant la recherche de logement.

**Tableau récapitulatif des publics et des besoins**

Personnes concernées	Demandeurs d'asile		Réfugiés et autres étrangers en situation régulière	Déboutés et étrangers sans-papiers	
<b>Dispositifs publics existants</b>	Dispositifs exceptionnels de relocalisation <sup>1</sup> mis en œuvre par les services de l'Etat (ministères, OFII et préfectures)	Dispositif national d'accueil (DNA) mis en œuvre par l'OFII et les préfectures avec délégation à des associations pour la gestion de dispositifs d'accueil (plateforme, CADA, HUDA, ATSA).	- Logement social - SIAO - Centres provisoires d'hébergement (CPH) pour les réfugiés statutaires ou CHRS pour les autres.	Hébergement d'urgence (115 et SIAO)	
<b>Prestations proposées par l'Etat (via opérateurs) dans le cadre du dispositif</b>	- Hébergement - Accompagnement social	- Hébergement - Accompagnement social	- Logement pérenne - Hébergement dans l'attente d'un logement pérenne et accompagnement social pour les CPH et les orientations SIAO	Hébergement d'urgence (115 et SIAO) avec possibilité d'accompagnement social dans les centres d'hébergement ou auprès des conseils départementaux ou CCAS/CIAS.	
<b>Etat réel du dispositif public</b>	Ces dispositifs semblent bien ficelés, toutes les personnes qui en bénéficient sont hébergées et accompagnées socialement.	Ce dispositif dysfonctionne. Plus de la moitié des demandeurs d'asile présents ne sont pas hébergés. Beaucoup ne sont pas ou mal accompagnés surtout les personnes isolées.	- Crise du logement en France qui touche tous les publics. - Très peu de places en CPH pour le moment. Mais cela va peut-être évoluer... à suivre.	- Crise de l'hébergement. - L'accueil inconditionnel pour les étrangers en situation irrégulière est de plus en plus remis en question.	
<b>Que peuvent faire les associations et les citoyens ?</b>	- Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, mise en relation, connaissance du territoire, apprentissage du français, actions de convivialité, repas partagé... - Transmettre les propositions d'hébergement temporaire aux maires et au coordinateur départemental nommé sur l'accueil des réfugiés.	<b>Pour les personnes prises en charge :</b> - Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, mise en relation, connaissance du territoire, apprentissage du français, actions de convivialité, repas partagé... - Transmettre les propositions d'hébergement temporaire aux maires et au coordinateur départemental nommé sur l'accueil des réfugiés.	<b>Pour les personnes non prises en charge :</b> - Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, mise en relation, connaissance du territoire, apprentissage du français, actions de convivialité, repas partagé... - Accompagnement social et administratif en complément de la plateforme pour demandeur d'asile. - Hébergement en direct en groupe et en partenariat avec les acteurs locaux publics et associatifs pour prévoir un accompagnement global pour la personne.	- Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, mise en relation, connaissance du territoire, apprentissage du français, actions de convivialité, repas partagé... - Transmettre les propositions de logement pérenne aux maires et au coordinateur départemental nommé sur l'accueil des réfugiés. - Hébergement/Logement en direct en groupe et dans le cadre d'un projet global d'insertion en lien avec les acteurs locaux publics et associatifs. Partenariat, si besoin, avec des professionnels type ACSC, Habitat et Humanisme.	- Accompagnement vers l'insertion sociale et professionnelle, mise en relation, connaissance du territoire, apprentissage du français, actions de convivialité, repas partagé... - Hébergement en direct en groupe et au maximum en lien avec les acteurs locaux associatifs et publics pour prévoir un accompagnement social et administratif global. Cela nécessite de la prudence vu le temps d'engagement nécessaire et l'investissement important.

<sup>1</sup> Relocalisation d'environ 30 000 réfugiés identifiés dans les « hot spots » situés en Grèce et en Italie.